

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

**TABLEAU DE BORD
TRIMESTRIEL
Avril 2014**

**Les retraites du régime des
salariés agricoles**
Eléments démographiques et
financiers de l'ensemble des retraités
au quatrième trimestre 2013

Avril 2014

Tableau de bord

Les retraites du régime des salariés agricoles au quatrième trimestre 2013

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@cmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@cmsa.msa.fr

Réalisé par Gwenaëlle MILIENNE ☐

milienne.gwenaelle@cmsa.msa.fr

Sommaire

Une augmentation de + 0,1% du nombre de retraités salariés agricoles en un an.....	4
La pension moyenne annuelle des retraités salariés agricoles est de 2 296 euros, toutes durées de carrières agricoles confondues.....	4

Tableaux

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droits	5
Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires	5
Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits	5
Tableau 4 : Age moyen des pensionnés SA par type de droits.....	5
Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels	6
Tableau 6 : Durée moyenne de carrière SA parmi les droits personnels	6
Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels	6
Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits avec carrière complète de droits personnels.....	6
Définitions :	7

Télécharger les données au format Excel :



Les retraites du régime des salariés agricoles (SA) Éléments démographiques et financiers à fin 2013

Près de 2,5 millions de personnes bénéficient d'une retraite au régime des salariés agricoles au 31 décembre 2013. Cet effectif augmente de + 0,1 % en un an sous l'effet de la réforme du Minimum Contributif entrée en vigueur au 1er janvier 2012 et de la suspension des liquidations des pensions sous forme de versement forfaitaire unique (articles L.351-10-1 et L.173-2 du Code de la Sécurité Sociale).

Le montant moyen annuel des pensions, toutes durées de carrières confondues, s'élève à 2 296 euros au cours du 4ème trimestre 2013. Il doit être apprécié au regard de la durée de carrière accomplie par les salariés dans le régime agricole.

Une augmentation de + 0,1% du nombre de retraités salariés agricoles en un an

Au 31 décembre 2013, 2,5 millions de personnes sont titulaires d'une retraite de salariés agricoles. Cet effectif augmente de + 0,1 % par rapport à fin 2012. Cette hausse est essentiellement due à la réforme du minimum contributif entrée en vigueur au 1er janvier 2012. L'attribution de cette pension nécessite de connaître l'intégralité des montants de retraite servis aux assurés. De ce fait, des dossiers ont été mis en attente et notamment ceux aboutissant à un versement forfaitaire unique (VFU).

Une autorisation temporaire de déroger au mécanisme de paiement de ces dossiers et à verser les pensions concernées sous forme de rentes a eu pour conséquence l'augmentation de l'effectif des bénéficiaires. En effet, le versement sous forme de capital ne permettait pas d'inclure les bénéficiaires de VFU parmi le stock de retraités du régime des salariés agricoles. Cela est désormais possible grâce au versement en rente.

Par rapport au trimestre précédent, le nombre de personnes bénéficiant d'une retraite auprès du régime des salariés agricole augmente de + 0,2 %.

Le nombre de retraités ayant une carrière complète, c'est-à-dire ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles, est en augmentation de + 3,4 % en un an et de + 0,5 % par rapport au troisième trimestre.

La pension moyenne annuelle des retraités salariés agricoles est de 2 296 euros, toutes durées de carrières agricoles confondues

Le montant moyen annuel de la pension d'un retraité ancien salarié agricole, toutes durées de carrières agricoles confondues, s'élève à 2 296 euros au 31 décembre 2013, en hausse de + 0,6 % par rapport au 4^e trimestre 2012 et en baisse de - 0,4 % comparé au 3^e trimestre 2013. Ces deux évaluations sont minorées par l'impact de la mesure exposée dans le paragraphe précédent.

A fin 2013, les bénéficiaires d'une retraite avec une carrière complète au régime des salariés agricoles ont une pension moyenne 5,5 fois plus élevée que celle de l'ensemble des retraités du régime.

Le montant annuel moyen de la pension des retraités avec une carrière complète s'élève à 12 604 euros au 4^e trimestre 2013, soit 5,5 fois plus élevé que celui l'ensemble des retraités du régime.

Ce montant progresse de + 2,6 % par rapport au 4^e trimestre 2012 et de + 0,3 % depuis le 3^e trimestre 2013.

Télécharger les données au format Excel :



Les retraites du régime des salariés agricoles (SA)

Éléments démographiques et financiers de l'ensemble des retraités au 31 décembre 2013

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droits

	Situation au 31/12/2013			Evolution 4 ^e T 2013 / 4 ^e T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls *	1 201 868	565 658	1 747 526	- 0,64 %	2,30 %	0,26 %
Droits de réversion seuls	13 446	572 477	585 923	4,28 %	- 0,21%	- 0,11 %
Droits personnels et droits de réversion	17 392	144 285	161 677	0,26 %	- 0,91%	- 0,78 %
Ensemble	1 232 706	1 262 420	2 495 126	- 0,57 %	0,78%	0,11 %

* Cet effectif ne tient pas compte du retard de paiement des VFU (Versements Forfaitaires Uniques)

Source : MSA

Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires

	Situation au 31/12/2013			Evolution 4 ^e T 2013 / 4 ^e T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Majoration pour conjoint à charge	9 120	50	9 170	- 10,23%	- 18,03%	- 10,27%
Bonification pour enfants	550 364	643 143	1 193 507	- 1,42%	- 0,10%	- 0,71%
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	9	106	115	12,50%	- 10,92%	- 9,45%
Majoration pour tierce personne	594	235	829	- 2,14%	- 0,84%	- 1,78%
Majoration L 814-2	4 335	2 058	6 393	- 7,13%	- 7,75%	- 7,33%
Allocation supplémentaire du FSV	7 398	4 848	12 246	- 10,05%	- 9,94%	- 10,01%
Allocation aux personnes âgées ASPA	3 570	865	4 435	10,08%	8,81%	9,83%

Source : MSA

Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

Revalorisation de 1,3 % au 1^{er} avril 2013

	Situation au 31/12/2013			Evolution 4 ^e T 2013 / 4 ^e T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	2 635 €	2 145 €	2 482 €	1,03%	1,23 %	0,96 %
Droits de réversion seuls	781 €	1 377 €	1 363 €	- 0,43 %	- 1,07 %	- 1,11 %
Droits personnels et droits de réversion	4 216 €	3 591 €	3 658 €	- 0,38 %	0,00 %	- 0,03 %
Ensemble	2 637 €	962 €	2 296 €	0,96 %	0,25 %	0,56 %

Source : MSA

Tableau 4 : Age moyen des pensionnés SA par type de droits

	Situation au 31/12/2013			Différence 4 ^e T 2013 / 4 ^e T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	73,7	73,1	73,5	0,1	0,0	0,1
Droits de réversion seuls	75,4	78,8	78,8	0,3	0,3	0,3
Droits personnels et droits de réversion	80,7	81,0	80,9	0,3	0,3	0,3
Ensemble	73,8	76,6	75,2	0,1	0,1	0,1

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels
(Trimestres SA < trimestres nécessaires à l'ouverture du droit)

	Situation au 31/12/2013			Evolution 4 ^e T 2013 / 4 ^e T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Proportion	93,00 %	89,15 %	91,61 %	0,61pt	1,19 pt	0,80 pt

Source : MSA

Tableau 6 : Durée moyenne de carrière SA parmi les droits personnels

	Situation au 31/12/2013			Différence 4 ^e T 2013 / 4 ^e T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre moyen de trimestres salariés	39,8	32,5	37,2	- 0,1	0,1	- 0,1

Source : MSA

Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels
(nombre de trimestres SA ≥ 150)

	Situation au 31/12/2013			Evolution 4 ^e T 2013 / 4 ^e T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	66 870	24 119	90 989	2,02%	7,93 %	3,53 %
Droits personnels et droits de réversion	1 671	1 178	2 849	- 1,82%	- 1,34 %	- 1,62 %
Ensemble	68 541	25 297	93 838	1,93%	7,46 %	3,36 %

Source : MSA

Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits avec carrière complète de droits personnels
Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires
Revalorisation de 1,3 % au 1/04/2013

	Situation au 31/12/2013			Evolution 4 ^e T 2013 / 4 ^e T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	12 387 €	13 346 €	12 641 €	2,65 %	2,15 %	2,60 %
Droits personnels et droits de réversion	10 934 €	12 118 €	11 424 €	1,70 %	1,87 %	1,79 %
Ensemble	12 351 €	13 288 €	12 604 €	2,64 %	2,17 %	2,59 %

Source MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Définitions

Droit personnel	droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations
Droit de réversion	avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).
Majoration pour conjoint à charge	Avantage complémentaire à une pension de vieillesse attribué en faveur du conjoint à charge sous conditions d'âge et de ressources.
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	Majoration de pension de réversion pour charge d'enfant attribuée, sous condition d'âge, au conjoint survivant non titulaire d'un avantage de vieillesse personnel.
Majoration pour tierce personne	Majoration attribuée, en complément de certaines pensions de vieillesse, aux personnes dont l'état de santé ne permet pas avant 65 ans d'accomplir seul les actes ordinaires de la vie.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non salariés.
ASP	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASP depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
Carrière complète	Durée de carrière exigée pour obtenir une pension au taux plein. La durée retenue est de 150 trimestres minimum au régime des salariés agricoles.
Polypensionné	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
Montants de pensions	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.
Minimum contributif	Il permet de toucher une pension de base plancher. Si le salarié a cotisé sur de petits salaires et que sa retraite est calculée à taux plein, son montant ne peut pas être inférieur au minimum contributif.
Versement forfaitaire unique	Si le montant annuel de la retraite personnelle, y compris les avantages complémentaires, est inférieur à un certain montant, la retraite n'est pas servie mensuellement. Elle est payée en un versement forfaitaire unique (VFU) égal à 15 fois le montant annuel de la retraite.

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore